



**HAL**  
open science

## Évaluation des pratiques professionnelles en médecine du travail : Introduction au thème

Yves Roquelaure

► **To cite this version:**

Yves Roquelaure. Évaluation des pratiques professionnelles en médecine du travail : Introduction au thème. Archives des Maladies Professionnelles et de L'Environnement, Elsevier Masson, 2008, 69 (2), pp.133. 10.1016/j.admp.2008.03.038 . hal-03390050

**HAL Id: hal-03390050**

**<https://hal.univ-angers.fr/hal-03390050>**

Submitted on 21 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Évaluation des pratiques professionnelles en médecine du travail. Introduction au thème

### Evaluation of the professional practices to occupational medicine. Introduction in the subject

Y. Roquelaure

Upres EA-unité associée InVS, IFR 132, laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail, université d'Angers, CHU d'Angers, 49035 Angers, France

Disponible en ligne sur  
 ScienceDirect  
www.sciencedirect.com

L'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) consiste en l'analyse de la pratique professionnelle des médecins en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé (HAS). Elle inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques (décret 2005-346 du 14 avril 2005). Elle s'inscrit, comme la médecine basée sur des preuves (EBM), dans l'évolution générale de la médecine et de la décision médicale visant à améliorer l'efficacité et la sécurité de l'activité médicale. L'EBM vise, ainsi, à définir des règles de décision médicale fondées sur la littérature, reconnues comme validées par une communauté et applicables par tous les médecins. Elle pose la question de l'élaboration et de l'évaluation des référentiels médicaux et des recommandations de pratique clinique qui sont actuellement rares dans le champ de la santé au travail. L'EPP est une démarche formative intégrée à la pratique clinique des médecins incitant à l'utilisation des données de l'EBM afin d'améliorer la qualité des soins et le service rendu au « patient ». Il s'agit d'une démarche individuelle mais qui peut être menée à plusieurs et conduire à des améliorations collectives. Elle ne doit pas être confondue avec l'accréditation des services qui relève de la démarche qualité des services de santé au travail. L'EPP pose la question fondamentale de la mise en règle de la pratique médicale, c'est-à-dire, la construction de règles de bonnes pratiques [1]. Il s'agit d'un enjeu de taille pour la médecine du travail comme pour toutes les disciplines médicales. L'application de l'EPP est sans doute plus complexe pour la médecine du travail que pour des disciplines cliniques telles que la cardiologie et la cancérologie confrontées depuis longtemps à la formalisation de la décision médicale. En effet, la médecine du travail est une

discipline très encadrée réglementairement dont la pratique s'appuie, en grande partie, sur la prescription légale à défaut de consensus scientifiques issus de la pratique clinique, quasi inexistant, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des spécialités médicales. L'EPP porte essentiellement sur des activités médicales alors que la santé au travail englobe un périmètre plus large incluant l'action en milieu de travail, ce qui constitue une autre particularité. Ici, la réflexion sur l'EPP individuelle des médecins doit également prendre en compte les équipes de santé au travail avec ses différents métiers. Le décalage habituel entre la réglementation et les évolutions de la société et des connaissances médicales explique en partie la diversité des pratiques des médecins du travail, confrontés aux tensions de la discipline tiraillée schématiquement depuis son origine entre la santé publique et la médecine légale.

L'EPP est une occasion de réfléchir aux objectifs et mission de la santé au travail et de repenser le métier de médecin du travail. Elle offre la possibilité pour la profession de revisiter ce qu'elle fait de bien mais aussi de se projeter dans l'avenir. Elle sera ce qu'en feront les médecins du travail. C'est pourquoi, si l'élaboration de référentiels est indispensable, il importe de développer des approches de type *bottom-up*, partant des besoins des médecins du travail et des équipes de santé au travail dans leur pratique quotidienne afin de choisir les méthodologies d'EPP les mieux adaptées au contexte ou bien d'en inventer de nouvelles pour les adapter aux spécificités de notre discipline, ce qui est, en soi, une forme d'EPP.

### Référence

1. Mollo V, Sauvagnac C. La décision médicale collective. Paris: L'Harmattan; 2006.

e-mail : [yroquelaure@chu-angers.fr](mailto:yroquelaure@chu-angers.fr).